



Actualité européenne

* **Règlement Bio : Christiane Lambert et Etienne Gangneron adressent un courrier au Ministre**

Après plus de 3 ans de débats, la Commission, le Parlement et le Conseil européens ont trouvé un accord politique lors du trilogue de fin juin sur le projet de règlement bio.

Si la FNSEA soutient l'objectif affiché d'aller plus loin dans l'harmonisation des pratiques entre Etats membres, force est de constater que le projet de compromis trouvé avant l'été ne semble pas y contribuer.

Au contraire, tout porte à croire que si le projet de nouveau règlement bio est adopté en l'état, la conséquence indirecte sera la multiplication des cahiers des charges privés nationaux, au détriment du label bio européen.

Initialement prévu lors du dernier conseil des ministres de l'agriculture de juillet, le vote sur le projet finalisé a finalement été reporté au mois d'octobre. La France sera tôt ou tard invitée à s'exprimer sur le sujet.

Confiants dans l'avenir d'un seul et unique cahier des charges bio européen, Christiane Lambert, Présidente de la FNSEA et Etienne Gangneron, Président de la Commission Agriculture biologique, ont adressé un courrier au Ministre de l'agriculture pour rappeler les lignes rouges de la FNSEA et demander un rendez-vous. Le message est clair : la France doit afficher une position ferme sur les enjeux du lien au sol, des seuils de contamination, de la fréquence des contrôles et de la conformité.

Seule une harmonisation accrue et le maintien d'un certain nombre de garanties règlementaires assureront le développement de la production biologique en Europe et la pérennité d'un label bio européen, aujourd'hui reconnu par tous.

Ci-joint, le lien vers le [Courrier adressé au Ministre de l'agriculture](#)

Actualité nationale

* **Aides Bio : l'Etat doit assumer ses responsabilités**

Dans un contexte de fortes conversions à l'agriculture biologique, les demandes de soutiens bio ont été nombreuses en 2015 et 2016. Or, le niveau des soutiens à l'agriculture biologique, calibrés pour la période 2015-2020 par l'Etat, ne permet pas de répondre à l'ambition de doublement des surfaces (plan Ambition bio 2017). Les enveloppes 2015-2020 allouées au bio ont été largement utilisées dès la fin 2016, voire intégralement consommées dans certaines régions. Pour faire face à ce manque de financement, des plafonds ont été mis en place dans la plupart des régions. Certains agriculteurs bio se retrouvent aujourd'hui en difficulté du fait des plafonnements rétroactifs des aides à la conversion ou au maintien. Ces critères entraînent par ailleurs de fortes distorsions de concurrence entre les régions (niveaux d'aides sensiblement différents), et au sein même des régions, entre les différents territoires des agences de l'eau.

Depuis 2015, la FNSEA déplore l'absence totale de concertation et d'anticipation sur la mise en œuvre des aides à l'agriculture biologique. Son action auprès du Ministre Stéphane Le Foll a permis la mise en place de plusieurs enveloppes complémentaires pour résoudre l'équation du manque de financement. La dernière en date : une enveloppe de 50 M€ supplémentaires en 2016 sur le budget du ministère de l'Agriculture, allouée au budget global « Maec + Bio ».

La position de la FNSEA reste inchangée. Les pouvoirs publics doivent tenir leurs engagements sur les soutiens à l'agriculture biologique, à commencer par l'Etat qui n'a pas mis les moyens suffisants pour atteindre les objectifs fixés dès 2013. Les Régions doivent également assumer leurs responsabilités, notamment par des réallocations au sein des maquettes financières des PDRR ou en mobilisant les Agences de l'Eau.

A terme, une réflexion plus globale sur la durée, le montant et l'objectif des aides à la conversion et au maintien doit s'engager, afin de garantir la pérennité des soutiens à l'agriculture biologique.



Calendrier

Salon Tech & Bio 2017
20 et 21 septembre 2017, à Bourg-Lès-Valence, Drôme (26)

Inscription sur le [site internet de Tech&Bio](#)

Rencontre Bio des producteurs de légumes (FNSEA /Légumes de France)
Jeudi 21 septembre, de 10h à 12h, sur le site de Tech&Bio

Inscription par simple retour de mail à a.richard@legumesdefrance.fr
[Invitation](#)

Désignation

Début 2017, le Comité national de l'Agriculture Biologique (CNAB) de l'INAO a été renouvelé pour un mandat de cinq ans. Désigné par le Ministre de l'Agriculture, Olivier Nasles succède à Claude Monnier à la présidence du CNAB.

Les derniers chiffres de l'Agence Bio

Dans son dossier de presse de mai 2017, l'Agence Bio confirme les chiffres de croissance du secteur sur l'année 2016 :

- Le marché dépasse les **7 milliards d'euros** (restauration hors domicile comprise), soit une croissance de 21% par rapport à 2015
- Les terres consacrées au mode de production bio (certifiées et en conversion) atteignent **1,5 million d'hectares**, soit une croissance de 17% par rapport à 2015
- La Surface Agricole Utile (SAU) bio atteint désormais **5,7% de la SAU nationale**
- Le nombre de fermes bio est de 32 264 en 2016 (+12% par rapport à 2015), ce qui représente **7,3 % des exploitations françaises**
- Le secteur représente 77 700 emplois, soit **10,8% de l'emploi agricole en France**



Bio: rencontre des producteurs de légumes

Jeudi 21 septembre

De 10h à 12h



Sur le site du Salon Tech&Bio

tech & bio

www.tech-n-bio.com

20 & 21 SEPTEMBRE 2017

BOURG-LÈS-VALENCE DRÔME
AUVERGNE RHÔNE-ALPES - FRANCE

Rédaction : Quentin Dupetit - quentin.dupetit@fnsea.fr



Vie du réseau bio FNSEA

* La Commission Agriculture biologique de la FNSEA renouvelée

Suite à l'élection du nouveau Conseil d'administration de la FNSEA en avril 2017, les Commissions permanentes ont été renouvelées. Pour la Commission Agriculture biologique, Etienne Gangneron est reconduit à son poste de Président, pour une période de 4 ans. Il sera assisté par Rémy Fabre, et Mickaël Marcerou, tous deux désignés Vice-Présidents de la Commission Bio.

Si la plupart des membres de la précédente mandature ont également été reconduits, de nouveaux membres font leur entrée. La Commission Agriculture biologique compte désormais 26 membres. En dehors de la Corse, l'ensemble des nouvelles régions administratives sont représentées.

Ci-joint le lien vers [la liste des membres de la Commission Agriculture biologique pour la mandature 2017-2021](#).

Carte de France des Sections/Commissions Agriculture biologique du réseau FNSEA

En 2016 et début 2017, 5 nouvelles sections Agriculture biologique se sont créées en département :

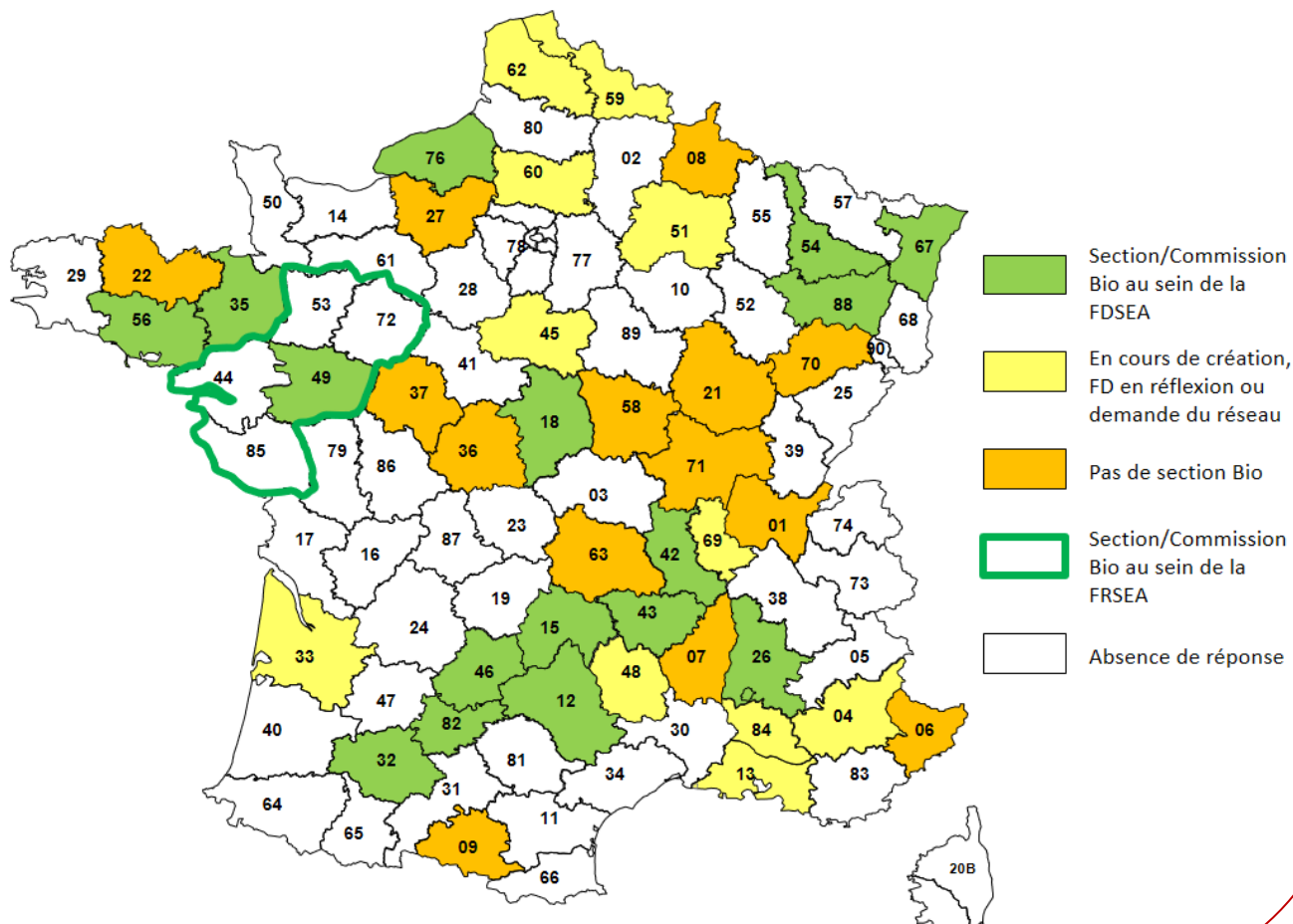
⇒ Meurthe-et-Moselle, Haute-Loire, Loire, Ille-et-Vilaine et Seine Maritime.

De même le bureau de la FDSEA du Morbihan a acté le fait de redynamiser la section bio de la FD existante aux vues des nombreuses conversions dans le département.

La FRSEA Auvergne Rhône-Alpes a également pris la décision de se doter d'une Commission bio.

Côté Association spécialisée, le Bureau de Légumes de France a acté la nécessité de créer une section bio.

Dans d'autres départements, les FDSEA sont également en réflexion (Nord, Pas-de-Calais, Oise...).



Activité du réseau bio FNSEA en 2017

- **9 février** : Journée nationale Agriculture biologique de la FNSEA (Paris)
- **14 mars** : Commission commune : Chaîne alimentaire et Agriculture biologique de la FNSEA (Paris)
- **27 mars** : Première réunion de la section bio FDSEA Ille-et-Vilaine (35)
- **10 mai** : Assemblée Générale de la section bio FDSEA Seine Maritime (76)
- **31 mai** : Commission Agriculture biologique de la FNSEA, téléphonique
- **11 septembre** : Première réunion de la section bio FDSEA Loire (42)
- **15 septembre** : Première réunion de la Commission bio de la FRSEA Auvergne Rhône-Alpes
- **21 septembre** : Rencontre des producteurs de légumes bio, en conversion ou en réflexion des réseaux FNSEA et Légumes de France (salon Tech&Bio)

Retour sur la journée nationale agriculture biologique de la FNSEA du 9 février 2017

En premier lieu destinée à son réseau, cette journée a réuni une soixantaine d'adhérents et de collaborateurs, représentant plus de 30 départements ainsi que plusieurs associations spécialisées du réseau. Ses objectifs : identifier la place du bio au sein du réseau FNSEA, connaître et comprendre les acteurs du bio sur le territoire, mieux appréhender les attentes des adhérents et enfin échanger sur les enjeux liés à une forte croissance du bio, en matière d'attente consommateurs et de structuration de filière. Deux tables rondes ont rythmé ce rendez-vous. La première, sur les attentes des consommateurs, a mis en évidence la nécessité d'accentuer le travail de communication autour du cahier des charges bio. La seconde, sur la structuration des filières, s'est attachée à identifier les enjeux d'adaptation de l'offre à la demande dans un contexte de forte croissance du marché, et de développement rapide de la production. Mais cette journée a surtout permis de réaffirmer l'engagement de la FNSEA à défendre les intérêts de ses adhérents bio. Etienne Gangneron, Président de la Commission Agriculture biologique de la FNSEA, a souligné l'importance de ne pas opposer les modèles : « *Le Bio a toute sa place à la FNSEA* ». Notre syndicat généraliste est attaché à défendre toutes les productions, sur tous les territoires. « *Nous devons revendiquer la grande diversité de l'agriculture française !* » avait d'ailleurs rappelé Xavier Beulin lors de son discours de clôture.



* **Une répartition de la valeur ajoutée globalement identique en bio et en conventionnel**

Le rapport d'une étude sur la distribution de la valeur ajoutée pour quelques produits bio a été publié sur le site de la Commission européenne au mois de juin.

Les trois principales conclusions de l'étude sont les suivantes :

- Les filières biologiques étudiées génèrent une valeur ajoutée plus importante qu'en conventionnel
- La part relative de la valeur ajoutée perçue par les agriculteurs n'est globalement pas supérieure à celle de l'agriculture conventionnelle
- La part de la valeur ajoutée revenant au producteur n'est pas supérieure en circuit de distribution spécialisée.

[Lien vers la synthèse de l'étude](#)

* **La viande bio en plein essor**

La commission Bio d'Interbev a présenté en avril les conclusions de son sondage en ligne sur la viande bio, réalisé en partenariat avec IFOP, sur un échantillon de 1001 Français. Conclusion : 7 français sur 10 en consomment.

Parmi les principaux enseignements de l'étude, il s'avère que le bien-être animal s'impose sur la première marche du podium des images que véhicule la viande bio, pour 79 % des personnes interrogées. Parmi les autres réponses apportées par la viande bio, l'impact sur la santé et le bénéfice pour l'environnement se partagent la deuxième position, 77 % des sondés s'estimant en accord avec ces items. Enfin, permettre que les producteurs soient rémunérés au juste prix figure également en tête des préoccupations puisque 6 Français sur 10 trouvent légitime de payer la viande bio plus chère. Ainsi, Michel Vaidie, qui a ouvert la boucherie bio Dandelion au marché ouvert des Batignolles, estime le surcoût par rapport aux produits conventionnels « sur une côte de bœuf [à] 10-12 % » et jusqu'à « 20 à 30 % sur le porc et la découpe de volaille ». « Le surcoût de départ est un peu atténué avec le fait qu'elle rende moins d'eau », précise Hervé Longy, producteur bovin et porcin en bio.

Côté éleveurs, le président de la commission bio d'Interbev appelle à l'approfondissement de la discussion entre les différents acteurs, dont les producteurs jouent un rôle prépondérant : « ce sont les éleveurs qui doivent prendre la mesure de la filière ». La contractualisation est l'une des voix privilégiées par la FNSEA pour assurer au producteur une visibilité sur le long terme et une juste répartition de la valeur créée.

* **Bio en restauration hors domicile : les consommateurs en veulent encore plus**

Les Français demandent davantage de produits bio dans la restauration hors domicile (RHD), selon une étude menée en janvier dernier par l'Agence bio et CSA Research. Les représentants de la société civile (Familles Rurales, CLCV, ALLDC et FCPE) étaient d'ailleurs venus faire entendre leurs demandes aux professionnels de la RHD (Restau'Co, Union des métiers et des industries de l'hôtellerie) à l'occasion d'une table ronde organisée par l'Agence bio le 13 juin. La RHD a entamé le mouvement, ont affirmé les représentants du secteur. En 2016, le bio représentait 411 M€ dans ces établissements ; c'est 6,8% de plus qu'en 2015. En restauration collective, 75% des établissements proposent des produits bio, indique une étude menée par l'Agence bio en mai 2017 (69% en 2016). Les meilleurs élèves étant les cantines scolaires (79% servent du bio), puis la restauration du travail (47%).

Calendrier des paiements

Avance de Trésorerie Remboursable (ATR) 2016

Pour l'année 2016 une ATR « Bio/Maec » a été mise en place le **31 mars 2017**. Cette nouvelle avance couvre 80% des aides attendues par les agriculteurs bio.

Calendrier des paiements du solde des aides Bio et Maec (source : Ministère de l'agriculture, juin 2017)

Nature du paiement		Période paiement
MAEC et Aides Bio 2015	premiers paiements	début novembre 2017
MAEC et Aides Bio 2016	premiers paiements	mars 2018
MAEC et Aides Bio 2017	premiers paiements	juillet 2018

